

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE D'EXAMEN (CEP) DE PROJET

Titre du projet : « Assistance rapide pour la consolidation de la paix et la stabilisation sociale dans les communautés affectées par le conflit en République Centrafricaine »

I. Contexte

En raison de la dégradation de la situation de la sécurité, en particulier dans la préfecture de l'Ouham, la République Centrafricaine a connu une augmentation dramatique du nombre de personnes déplacées internes (PDI), qui est passé de 385 750 en septembre 2016 à 688 700 en décembre 2017 (soit une augmentation de 78 %). D'autre part, les préfectures de la Mambéré-Kadei et de la Nana-Mambéré, où la situation sécuritaire s'est apaisée, ont accueilli plus de 28 000 rapatriés en provenance du Cameroun grâce à l'opération de rapatriement menée par le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR). Cependant, la réintégration socioéconomique des rapatriés constitue un défi majeur dans ces préfectures.

Le projet « Assistance rapide pour la consolidation de la paix et la stabilisation sociale dans les communautés affectées par le conflit en République Centrafricaine » financé par le Gouvernement du Japon vise à apporter une réponse aux besoins urgents des communautés locales en matière d'aide humanitaire et d'aide au développement afin de contribuer à la consolidation de la paix et à la stabilité sociale des communautés de Berberati et ses environs dans la préfecture de la Mambéré Kadei et de Batangafo dans la préfecture de l'Ouham, grâce à la réintégration des groupes vulnérables dans les communautés locales où des milliers de déplacés internes et de rapatriés souffrent du manque de moyens de subsistance.

L'objet de la présente réunion du CEP est de recueillir les contributions des partenaires et de la partie nationale sur le projet de document de projet et obtenir leur approbation afin de finaliser le document et le soumettre à la signature du Gouvernement et du PNUD. Il s'agit d'une démarche qui s'inscrit dans le processus de formulation et de mise en œuvre des projets par le PNUD. La liste des participants représentant le Gouvernement, la société civile et les représentants de l'Assemblée Nationale est annexée (Annexe 1) au présent compte rendu.

II. Présentation du projet

En prélude à la présentation du document de projet, Mme Natasha Van Rijn, Conseiller au Programme du PNUD, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a tenu à rappeler que :

- Les objectifs se résument au fait que les populations vulnérables, y compris les réfugiés de retour au pays, les personnes déplacées, les ex-combattants, les femmes et les jeunes, ont accès à des moyens de subsistance et à un emploi durable.

- Le projet s'inscrit dans le domaine du relèvement et sera mis en œuvre en partenariat avec les partenaires de mise en œuvre et le Gouvernement à travers les sectoriels,
- Il est financé à hauteur de 1 000 000 USD par le Gouvernement du Japon, pour une durée d'une année. Ce financement étant disponible, il y'a lieu de faire approuver le document de projet par le CEP et envisager les moyens de sa mise en œuvre rapide en entrevoyant la possibilité d'une synergie avec d'autres partenaires y compris les humanitaires.

Ensuite, une présentation succincte du projet a été faite par Mr. Tsunetaka Tsuchiya, Spécialiste de Programme qui a fait ressortir :

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION
2. STRATEGIE D'INTERVENTION
3. APPROCHE 3x6
4. PRODUIT ET OBJECTIFS DU PROJET
5. ACTIVITÉS DU PROJET
6. BENEFICIAIRES, ZONES D'INTERVENTION & DURÉE DU PROJET
7. CADRE DE RESULTATS
8. BUDGET
9. ÉQUIPE DE GESTION & PARTENARIAT

Voir les détails en annexe 2.

III. Examen préalable social et environnemental

Cet examen a été faite sur la base de la présentation du résultat de l'examen préalable social et environnemental effectué dans le cadre du projet. Il ressort de cet examen qu'aucun risque social et environnemental majeurs n'a été identifié mais, dans le cadre de la mise en œuvre du projet, il importe de tenir compte de la présence des groupes autochtones dans la zone d'intervention et par conséquent, respecter leurs droits au cas où ils sont concernés.

Voir les détails en annexe 3.

IV. Validation des partenaires de mise en œuvre

Sur la base de l'Approche Harmonisée de Transfert des Fonds (HACT) qui est un cadre opérationnel commun pour les organismes des Nations Unies en termes de transfert de fonds aux partenaires d'exécution, une liste de partenaires de mise en œuvre potentiels qualifiés a été proposée par le PNUD. Il s'agit des ONGs OXFAM, ACTION POUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE (APSUD), Premier Urgence International (PUI) et Danish Refugee Council (DRC) qui ont des expériences dans le domaine du projet et sont familières avec les normes HACT. Le PNUD va conclure un contrat d'Accord de parties responsables avec les deux (02) ONGs qui seront sélectionnées au final.

V. Examen du document de projet

3.1. Préoccupations et contributions des participants

Dans l'ensemble, le Projet a été jugé très intéressant par la majorité des participants qui considèrent qu'il répond à un besoin réel en matière de prévention de la réintégration socioéconomique des personnes vulnérables. Néanmoins, à travers les différentes interventions, il en ressort les préoccupations et propositions ci-après :

- Vulgariser le guide des Travaux HIMO afin de permettre aux partenaires de mise en œuvre de s'assurer de la qualité des travaux ;
- Impliquer les parties gouvernementales et les autorités locales dans le processus de sélection des bénéficiaires et le suivi des activités ;
- Assurer la qualité des formations des bénéficiaires et leur sensibilisation surtout en ce qui concerne les aspects liés aux activités génératrices de revenus ;
- Tenir compte de l'intégration des groupes autochtones afin d'assurer leur protection ;
- Clarifier la question des choix des zones d'intervention et la possibilité d'étendre ces zones ;
- Prioriser l'intervention des ONGs nationales dans le cadre du renforcement des capacités et de la durabilité des impacts du projet ;
- Clarifier la modalité de paiement des salaires et des épargnes aux bénéficiaires ;
- Assurer la stratégie de pérennisation des résultats issus de la mise en œuvre des activités du projet.

3.2. Éléments de réponse ou de clarification apportés par le PNUD

En retour aux interventions des participants récapitulées ci-dessus, outre les contributions qui ont été pris en compte, le PNUD a fournis les éclaircissements par rapport aux points ci-dessous :

- 1) Le PNUD assure la vulgarisation du guide des Travaux HIMO à travers des séances de sensibilisation avec les partenaires de mise en œuvre. Toutefois, dans le budget du projet, il ne figure pas de financement dédié à la vulgarisation au-delà des actions envisagées.
- 2) Les autorités locales sont impliquées en tant que membres des comités de sélection des bénéficiaires. Les parties nationales le seront au niveau du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du projet, ce qui assurera une forte implication des communautés et des autorités locales dans la mise en œuvre des activités du projet.
- 3) Avec l'approche 3x6, la phase 2 sera dédiée largement à la formation et au renforcement des capacités. Tous les bénéficiaires peuvent profiter de ces formations. Pour l'assurance qualité, le PNUD va réaliser des sessions de renforcement des capacités des ONGs avant de commencer les activités.
- 4) En ce qui concerne la protection des groupes autochtones, lors du profilage des bénéficiaires que le projet effectuera, dans les zones d'intervention où ils sont présents, un certain quota leur sera attribués pour qu'ils soient intégrés en tant que bénéficiaires du projet.

- 5) Le choix des zones d'intervention résulte de discussions avec le Gouvernement du Japon. Il se justifie notamment par les urgences et la forte demande à Batangafo et à Berberati où un accent particulier a été mis à travers l'action humanitaire en privilégiant des interventions qui offriront une voie de sortie pour les populations vulnérables et dépendantes de l'aide humanitaire pour leur survie. Malgré qu'il soit difficile d'étendre l'exécution du projet à d'autres zones du pays, le PNUD peut continuer à effectuer le plaidoyer dans ce sens.
- 6) Pour assurer la conformité au respect des normes HACT et de la transparence en termes de gestion de fonds, souvent, les ONGs internationales sont mieux placées. Cependant, dans du renforcement des capacités et de la pérennisation des impacts, le projet peut sélectionner au moins une ONG nationale pour assurer la mise en œuvre de certaines activités du projet dans les zones cibles.
- 7) Le PNUD souhaite qu'une institution financière effectue le paiement des bénéficiaires pour sécuriser les fonds et éviter des problèmes entre les bénéficiaires et les ONGs. A cet effet, il a procédé au lancement d'un processus de recrutement d'un fournisseur capable de réaliser cette mission. A défaut, le projet confiera cette tâche aux partenaires de mise en œuvre tout en veillant à la bonne utilisation des fonds.
- 8) La pérennité et la stratégie de sortie du projet dépendront des performances du projet à travers l'approche 3x6. Toutefois, le PNUD pourrait continuer à fournir un appui aux associations dans l'optique de pérenniser les activités menées par le projet même au-delà de la fin du projet.

IV – Actions et recommandations du CEP

4.1. Actions à prendre pour la finalisation du document

- ✓ Consulter les parties nationales pour le suivi et la pérennisation des activités du projet ;
- ✓ Renforcer la capacité des partenaires pour assurer le respect des normes en matière de Travaux HIMO et de formations au profit des bénéficiaires ;
- ✓ Favoriser le partenariat avec les ONGs nationales ;
- ✓ Tenir compte du droit des groupes autochtones et des autres groupes vulnérables ;
- ✓ Préparer la stratégie de sortie pour assurer la pérennisation des acquis du projet ;
- ✓ Collaborer avec les groupes de jeunes et femmes et ainsi être à l'écoute des populations vulnérables ;



4.2. Recommandations

A l'issue des échanges fructueux et sur la base des différentes contributions, le Comité a approuvé le document pour signature, le résultat de l'Examen préalable social et environnemental et les recommandations des partenaires de mise en œuvre, sous réserve de la prise en compte et du respect des actions à prendre ci-dessus indiquées.

Fait à Bangui, le 19 mars 2018

Approuvé par la Présidente du CEP

Natasha Van Rijn
Conseillère du Programme
PNUD

*P.O. Edith P.
ASSANI-DAMIAN
Chargée de Programme
Environnement et Des
Développement Durable*

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Edith P. Assani-Damian', is located below the typed name.

Annexe :

- Liste de présence
- Présentation du projet
- Examen préalable social et environnemental